بسم الله الرحمن الرحيم

Conditions pour vivre parmi mécréants

Date 1/9/2002 17:34:21 | **Sujet :** hijra

Conditions pour vivre parmi les mécréants

Al-Imam Muqbil Ibn Hadi Al-Wadi'i

Question : Quelles sont les conditions pour vivre parmi ceux qui donnent des associés à Allah (*Mushrikun*) ?

Réponse : Allah, le Puissant et Majestueux dit dans Son Noble Livre : ***« Ceux qui ont fait du tort à eux mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : "Où en étiez-vous ? " (à propos de votre religion) - "Nous étions impuissants sur terre", dirent-ils. Alors les Anges diront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? " Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur »*** [Sourate An-Nisa :97-99]

Ainsi si la personne est capable d'établir sa religion (*Din Al-Islam*) en ce lieu et qu'il peut protéger ses enfants et sa famille, alors il n'y a aucun mal en cela. Cependant, je pense qu'il ne sera pas capable de protéger ses enfants, parce qu'il doit les emmener aux écoles des Chrétiens. Et si l'enfant s'enfuit de son père, le gouvernement le prendra et son père n'aura aucune autorité sur lui et de même pour la femme (c'est-à-dire sa femme). Donc je pense qu'il n'est pas permis de vivre dans ces pays, sauf par grande nécessité, ou pour les appeler (*da'wa*) à Allah, le Glorifié. Et (avec cela) il doit se protéger de la *fitna* (épreuves, mauvaises tentations), la *fitna* des femmes et la *fitna* de *dunya* (des choses temporelles). En effet, quelqu'un qui est allé en Belgique m'a informé quand il est revenu et c'est quelqu'un duquel les gens ont profité (c'est-à-dire de sa science). Je lui ai dit : « Pourquoi n'es-tu pas restés avec eux (c'est-à-dire les musulmans en Belgique) pour qu'ils puissent profiter de toi ? » Il a dit : « *Fitna*. » Donc j'ai dit : « Prends ta famille (c'est-à-dire ta femme) avec toi. » Il a dit : « C'est non seulement la *fitna* des femmes, mais aussi la *fitna* de *dunya* et beaucoup d'autres *fitna*

aussi. » Ainsi, si la personne craint pour lui en raison de la *fitna*, il lui est obligatoire de fuir avec sa religion (c'est-à-dire vers les pays musulmans). »

Article tiré du site assalafi.com

Source : *Tuhfatul-Mujib 'an As'ilatil-Hadhir wal-Gharib*, question n°26.

Traduit par Abu Sumaya

Traduit en français par les salafis de l'Est

Liens

1. http://www.salafs.com/
2. http://www.salafs.com/modules/news/article.php?storyid=219